

Conditions d'accès aux épreuves

- Être âgé de 17 ans révolus au jour de l'examen ou avoir une demande de dérogation ou être émancipé
- Être reconnu médicalement apte
- Être titulaire du PSE 1 ou passage au cours de la formation



DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

- Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport
- 1 photo d'identité
- Copie du diplôme PSE1 et OU recyclage de la formation continue PSE1 (Si obtention de celui-ci)
- 1 exemplaire du règlement intérieur de la formation

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE D'ECHEANCE NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

ALM Sport Formation, Espace CREATIS, ZA Du bois de la Chocque,
6 Avenue Archimède, 02100 SAINT QUENTIN

Site : alm-formation.fr / 03 23 60 69 36 / Mail : alm-sport-formation@orange.fr

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

RENTREE SEPTEMBRE 2021

→ Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique permettant de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées



Le candidat au B.N.S.S.A. doit être capable de :

- Situer son rôle et sa mission ;
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

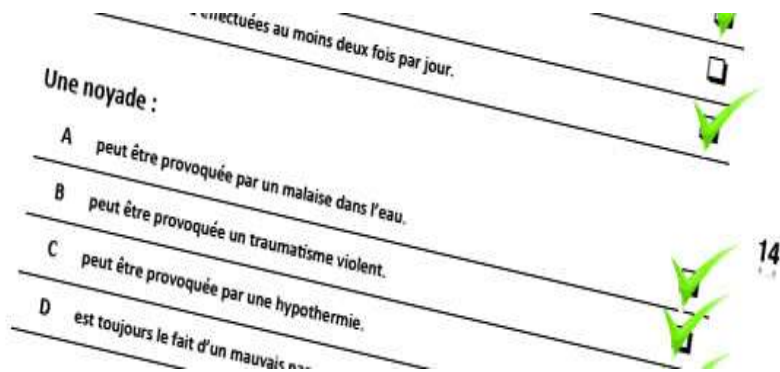
1/ Dépôt du dossier d'inscription avant le : 20 Septembre 2021. Pré rentrée le 24 Septembre 2021 à 18h30 dans les locaux de ALM puis positionnement à la piscine à 19h30 (test de niveau).

2/ Durée de la formation : du 1^{er} Octobre 2021 au 31 mai 2022 (en fonction de la date de l'examen fixée par les services de l'État) au sein des piscines de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin les vendredis de 19h00 à 20h30 hors vacances scolaires.

3/ PSE1 : sur 2 week-ends en janvier durant la formation

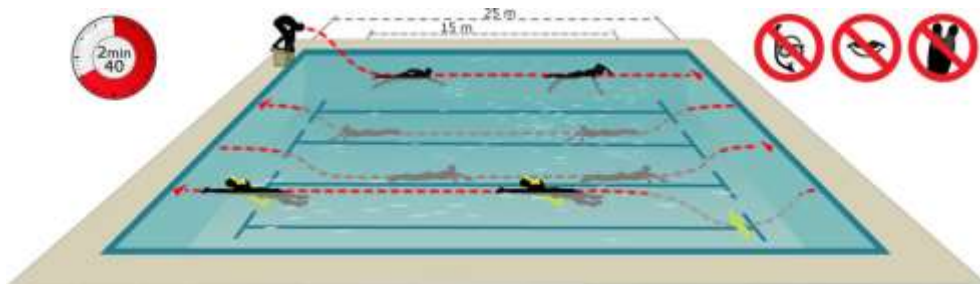
Les épreuves de l'Examen

1/ Un QCM de 40 questions → Obtenir 30 bonnes réponses



2/ Parcours de sauvetage 100 M :

25 m nage libre en surface suivi de deux parcours de 25 m, comprenant chacun 15 m en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ; une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 m et 3,70 m de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 m, visage hors de l'eau. Si le visage du mannequin est immergé plus de 3 secondes sur toute l'épreuve, le candidat est éliminé. Temps éliminatoire de deux minutes et quarante secondes.



2

3/ Parcours de sauvetage 250 M :

L'épreuve consiste en un parcours de sauvetage avec cet équipement, sur 250 m, en bassin de natation. Le candidat part du bord du bassin avec son matériel à la main. Au signal de départ, il doit s'équiper, avant ou après avoir plongé. S'il décide de s'équiper dans l'eau, son équipement doit être en place avant qu'il ne franchisse la ligne des 5 m. Il doit ensuite effectuer un 200 m en nage libre avec palmes, masque et tuba obligatoires durant toute cette distance. Si le candidat rencontre un problème de matériel, il le résout sans prendre appui sur le bord ou au fond de la piscine. Il doit ensuite remorquer un mannequin sur 50 m, étant alors autorisé à ne plus utiliser le masque et le tuba sur cette distance. Temps éliminatoire de quatre minutes et vingt secondes, temps d'équipement inclus.



4/ Secours auprès d'une victime :

Le candidat intervient sur un cas concret portant sur le programme du PSE 1

Premiers Secours Equipe PSE1



3